

Question posée par M. Alexis Corbière

Député de la Seine-Saint-Denis
Circonscription de Bagnolet – Montreuil

Adressée à M. Nicolas Hulot

Ministre de la Transition écologique et solidaire

Développement de l'économie sociale et solidaire après la suppression des contrats aidés

Le député Alexis Corbière alerte M. le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire sur les conséquences dramatiques de la réduction drastique du nombre de contrats aidés sur l'économie sociale et solidaire.

En effet, les contrats dit aidés, notamment les emplois d'avenir, concernent particulièrement les salariés de l'économie sociale et solidaire. Une étude de 2015 montre que sur les 187 000 emplois d'avenirs créés cette année là, 80% l'ont été dans le secteur non marchand et plus d'un tiers dans le secteur associatif. Le dispositif « emplois d'avenirs » est donc vital pour les associations, qui sont les premiers employeurs de l'économie sociale et solidaire.

Le député remarque qu'il existe donc un lien indéniable entre contrats aidés et économie sociale et solidaire.

Cette dernière représente 10 % du PIB. En 2014, elle employait 2,38 millions de personnes en France, soit plus de 12% de l'emploi privé.

Le député estime que le développement de l'économie sociale et solidaire est la *conditio sine qua non* d'une transition écologique et solidaire réussie. En effet, elle est une économie de sens, qui place l'humain au centre de sa production. Elle recherche le bien-être de tous, en intégrant notamment la question écologique à son activité.

Le député aimerait utiliser l'exemple de l'association Ohcyclo, un atelier d'auto-réparation solidaire et coopératif basé à Montreuil, pour illustrer son propos.

Ohcyclo compte plus de 1200 adhérents, et accueille dans son atelier des centaines de citoyens qui viennent apprendre à réparer et entretenir leur vélo.

Ohcyclo intervient dans les quartiers, auprès des jeunes de l'aide sociale à l'enfance, mais aussi dans les entreprises, afin de favoriser l'entretien et la pratique du vélo.

Ohcyclo salarie 3 personnes, dont l'une en emploi tremplin et l'autre en emploi avenir.

Mais Ohcyclo ne sera plus en mesure de proposer ses services d'intérêt général, puisque les contrats de ces deux personnes n'existeront bientôt plus.

Le député s'enquiert des propositions de M. le Ministre pour développer l'économie sociale et solidaire, tandis que la décision du gouvernement de supprimer une part considérable des emplois aidés met en péril cette dernière.